

# SYNDICAT C.G.T. DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES

## DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

LE HAVRE

France

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

Le Havre, le 21 avril 2011

Camarades,

L'application de la réforme portuaire va engendrer bon nombre de négociations ou déclinaisons locales, notamment suite à la signature de l'accord local et de la Convention Collective Unifiée « Ports et Manutention », cette dernière entrant en application le 4 mai 2011.

Cette nouvelle convention collective, véritable ciment des travailleurs portuaires, devra être déclinée en respectant le principe des avantages acquis antérieurement, ainsi que le maintien des accords locaux.

Toutefois, les négociations autour de la nouvelle grille salariale, l'adaptation sans préjudices des accords et usages locaux, la mise en place de nouvelles garanties pour les travailleurs portuaires, va nous demander beaucoup de travail.

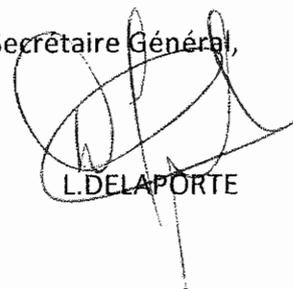
Il va également de soi, que cette nouvelle convention collective ne devra en aucun cas être interprétée individuellement, faire l'objet d'une quelconque désinformation, dans l'unique but de semer le doute et l'inquiétude.

Celle-ci, fruit d'un important travail national, sera et devra demeurer l'outil de l'unité des travailleurs portuaires.

Nous mettons en ligne sur notre site internet l'exemplaire final de cette nouvelle convention pour que vous puissiez prendre connaissance de celle-ci et nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos attentes.

**Camarades, votre organisation syndicale reste profondément attachée à ce que soient respectés vos intérêts et c'est dans la détermination et l'unité que cela sera appliqué.**

Le Secrétaire Général,



L. DELAPORTE

**Pour Info et Affichage, Merci**